

 <p><b>LNA</b> LIGUE BADMINTON NOUVELLE-AQUITAINE</p>	<p><b>Championnat de Ligue Interclubs</b> Déroulement d'une rencontre de saison régulière</p>	<p><b>Annexe 4</b> Adoption : 22/04/2026 Entrée en vigueur : 01/08/2026 Validité : Permanente Nombre de pages : 3</p>
--	---	---

*5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion*

*L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque) et en supporte les frais.*

## 1. CONVOCATIONS

Pour chaque journée, [la commission régionale chargée de la gestion des ICR](#) devra mettre en ligne sur le site de la ligue ou du site de gestion des interclubs tous les documents nécessaires, aux organisateurs et aux capitaines des équipes :

- Les horaires et les lieux de convocations,
- La feuille de déclaration de présence,
- La feuille de déclaration de composition d'équipe,
- Le classement à l'issue des journées précédemment jouées,
- Les détails des rencontres jouées.

## 2. ACCUEIL DES EQUIPES ET DU JUGE-ARBITRE

Le club hôte devra prévoir au minimum un accueil café.

Dans la mesure du possible, une restauration pour les équipes est souhaitée.

[Pour chaque journée, le club recevant devra envoyer les informations de réception au plus tard 5 jours avant la journée aux autres équipes.](#)

## 3. VOLANTS

Les volants sont à la charge des clubs.

Le club hôte devra être en mesure de vendre des volants homologués pour les compétitions régionales (cf. liste sur le site fédéral).

Les volants sont répartis à parts égales entre les 2 équipes

En cas de désaccord des joueurs sur les volants c'est le volant homologué du club hôte qui sera utilisé. L'achat sera à la charge de chacun des clubs.

## 4. SALLE

Le club hôte devra fournir une salle disposant d'un minimum de 5 terrains (6 terrains recommandés).

[Chaque équipe d'un club inscrite dans une division Régionale est tenue de proposer une date de réception d'une journée dans chaque division ICR.](#)

## 5. AFFICHAGE

Dans la mesure du possible, le score des rencontres doit être affiché (Par exemple en utilisant les liens de score de rencontres de BadNet sur un écran relié au PC de la table de marque).

## 6. TABLE DE MARQUE

L'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante + papier + encre) et humains suffisants (deux personnes **fixes** sont recommandées) pour la tenue correcte de la table de marque. **Au moins 1 personne doit être GEO. Les 2 personnes ne devront pas avoir un autre rôle pendant qu'elles sont à la table de marque.**

Un moyen de sonorisation (micro + enceinte) est **fortement** recommandé pour faciliter l'appel des capitaines et des officiels de terrains avant, pendant et après le déroulement des rencontres.

L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins.

## 7. DECLARATION DE PRESENCE ET COMPOSITION D'EQUIPE

**Le gymnase est ouvert au moins 1 heure 30 avant le début de la rencontre. Le capitaine doit saisir et valider sur l'application, dès son arrivée dans le gymnase et au plus tard une heure avant l'heure prévue de la rencontre, la présence de son équipe comportant la liste des joueurs et le nom de l'arbitre.**

**Un retard dans le dépôt de ce document sera inscrit au rapport du juge-arbitre, le club recevra une amende.**

La réunion du juge-arbitre avec les capitaines aura lieu dès que les déclarations de présence seront imprimées ou accessibles en ligne pour chaque équipe. Elle devra avoir lieu **au plus tard 40 min** avant l'heure prévisionnelle de la rencontre (1). Le juge arbitre remet à chaque capitaine la liste des joueurs de l'autre équipe ainsi que la liste de ses propres joueurs et la feuille de composition d'équipe (1).

Le juge arbitre fixe l'heure limite de remise des compositions des équipes, avec un minimum de 15 minutes avant de restituer **la composition**. Les joueurs figurant sur la **déclaration** de présence devront **valider** celle-ci à la table de marque en présence du juge-arbitre **au plus tard 45 min** avant l'heure prévisionnelle de la rencontre en lui **présentant une pièce d'identité** en cours de **validité** (cf annexe 9 ICN). La présentation de la seule licence FFBA d n'est plus suffisante. Le fait que le joueur soit connu ne suffit pas. Si un joueur ne peut satisfaire à ce contrôle dans ces délais, il ne pourra participer à la rencontre et ne pourra figurer sur la feuille de composition d'équipe. Les joueurs devront être en état de jouer (à constater par le juge-arbitre, ou, à défaut, par l'arbitre à l'arrivée du joueur sur le terrain et à confirmer par un médecin le cas échéant). L'arbitre accompagnant l'équipe devra également présenter une pièce d'identité.

**Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.** Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs **validés sur la déclaration de présence**. Une fois remise, la composition ne peut être modifiée, excepté dans les cas prévus à l'article 14 du règlement de la compétition, relatif au remplacement d'un joueur. Un retard dans le dépôt de ce document sera inscrit au rapport du juge-arbitre est passible d'une amende..

**L'ordre des matchs est déterminé par le juge-arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre** (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...). Si les deux capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au Juge-Arbitre.

(1) **Les documents ne seront imprimés qu'en cas d'indisponibilité des infrastructures internet.**

## 8. HORAIRES

8.1.1. Les journées d'interclubs auront lieu en règle générale les dimanches des journées paires de nationale et débiteront à :

- 10h00 pour la 1ère rencontre ;
- 14h00 au plus tard pour la 2ème rencontre sous réserve que les matchs de la précédente rencontre soient terminés.

## 9. MODIFICATIONS HORAIRES OU DE LIEU

9.1.1. La commission chargée de la gestion des ICR pourra modifier les horaires et les lieux pour le bon déroulement du championnat. Les clubs concernés seront concertés avant la prise de décision.

## 10. RETARD D'UNE EQUIPE, SAUF CAS DE FORCE MAJEURE METEOROLOGIQUE :

10.1.1. En cas de retard d'une équipe en championnat Régional :

- Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter le JA de la rencontre dès que possible pour prévenir du retard. Le JA préviendra la [commission chargée de la gestion des ICR](#) également dès que possible.
- Pour un retard de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration de présence (H-1), la rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.
- [Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs \(avec au moins 2 hommes et au moins 2 dames\), elle est considérée comme complète.](#)
- Le JA lancera la rencontre (déclarations de présence, briefing des capitaines, composition d'équipe, [validation des présence](#)) dès que les deux équipes seront complètes.
- Les premiers matchs de la rencontre ne pourront pas démarrer à plus de H+1 par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe
- Pour un retard de plus d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration de présence, la rencontre est perdue par forfait [par l'équipe absente.](#)

10.1.2. Le JA consignera dans son rapport les faits. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la commission chargée de la gestion des ICR une lettre explicative. La commission chargée de la gestion des ICR décidera en fonction des explications de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.

10.1.3. La commission chargée de la gestion des ICR se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation exceptionnelle.